

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION du JEUDI 3 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le jeudi trois décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

**Convocation**  
du 16 novembre 2015  
**Affichée**  
le 16 novembre 2015

Etaient présents : M<sup>rs</sup> ISRAEL Philippe, Régis DELASSALLE, CARON Guillaume, LHOTELLIER Mathieu, DE FRANCQUEVILLE Luc, Jean-Marie PRACHE, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard et Mmes ISRAEL Véronique, BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal, BON Ophélie

Etaient absents : Mr Laurent WINIARZ (pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUCHEZ) et Mr Jérémy DUHAMEL (pouvoir à Mr Philippe ISRAEL)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Chantal DUBOILLE

-----  
Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

↳ **Attribution de l'indemnité à Mr CONSTANCE Serge, receveur municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer quant à l'attribution de l'indemnité à Mr Serge CONSTANCE, receveur municipal. Le montant de cette indemnité pour 2015 est de 338.42 € brut soit 308.45 € net.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr CONSTANCE Serge
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

↳ **Convention de prestations de service dans le cadre de l'entretien des bouches et poteaux d'incendie**

Mr le Maire informe le conseil municipal que ces prestations étaient assurées auparavant par le syndicat des eaux. Cela n'étant plus le cas, c'est dorénavant à la commune d'assurer l'entretien des bouches et poteaux incendie. Mr le Maire insiste sur le fait, qu'en cas d'incendie, il est de plus en plus fréquent que les assurances vérifient si les hydrants ont bien été vérifiés et que les débits de pression ont été effectués. Par conséquent, il est très important de souscrire un contrat d'entretien des bouches et poteaux incendie. Le contrat d'entretien proposé par Véolia est de 1080 euros HT pour 12 hydrants avec un engagement de 5 ans. Il serait intéressant de voir avec le syndicat des eaux s'il est possible que plusieurs communes adhèrent en même temps, cela permettrait d'avoir un tarif plus intéressant. Dans le cas où cela ne serait pas possible, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de souscrire au contrat proposé ci-dessus.

**↳ Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention dans la démarche d'évaluation des risques professionnels.**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de demander une subvention auprès du Fonds National de Prévention dans le cadre de la réalisation du document unique et demande l'autorisation d'en faire la demande.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention
- d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

**↳ Achat des parcelles AB 59 et AB 44 situées Allée du Château**

Mr le Maire, en date du 10 novembre 2015, a envoyé un courrier à Mr Christian VAN ZELLER D'OOSTHOVE afin de lui proposer d'acheter les parcelles AB 59 et AB 44 pour une surface de 2 220 m<sup>2</sup> afin de réaliser des travaux d'utilité publique : extension des réseaux, création d'un accès sécurisé pour l'école, aménagement de places de stationnement.

Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE Christian propose de vendre les parcelles AB 59 et AB 44 situées allée du Château et la parcelle AB 61 situées rue d'Arbres au prix de 4 440 € pour une surface totale de 2 292 m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré et à la majorité (1 voix contre de Mme BON), **le conseil municipal accepte cette proposition.**

Mr le Maire fait part au conseil municipal du mail de FINAGAZ concernant les différentes étapes et leur proposition de tracé de réseaux.

**↳ Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale**

Ce projet concerne la fusion des communautés de communes Authie Maye, de Nouvion et du Haut Clocher. Après en avoir délibéré et à la majorité (8 voix contre de Mrs PRACHE, MOUTON, DELASSALLE, WINIARZ, DE FRANCQUEVILLE, et Mmes BON, BOUCHEZ et DUBOILLE, 3 abstentions de Mrs CARON, LHOTELLIER et VAN ZELLER D'OOSTHOVE et 3 voix pour de Mrs ISRAEL, DUHAMEL et Mme ISRAEL), **le Conseil Municipal vote contre ce projet de fusion.**

**↳ Avis du conseil municipal concernant la demande de modification de l'autorisation d'exploiter du 1<sup>er</sup> février 2013-SCEA Côte de la Justice**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de Mme la Préfète demandant au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet visant à porter l'effectif de l'élevage à 880 vaches laitières et à reconfigurer l'unité de méthanisation équipant le site, sur le territoire de Buigny-Saint-Maclou et de Drucat. Mme Ophélie BON interpelle le conseil municipal en posant la question : Peut-on faire confiance à Mr RAMERY quand on sait qu'il ne respecte pas ce qu'on lui demande : non paiement des amendes, vaches en sur nombre... Elle interpelle également sur la qualité de l'eau de consommation.

La majorité le demandant, le vote a lieu à bulletin secret. Monsieur le Maire n'a pris part ni au débat, ni au vote.

**Résultats :** Pour : 9                      Contre : 3                      Blanc : 1

**Le Conseil Municipal, à la majorité, vote pour ce projet.**

Séance levée à 19h05



**A Buigny-Saint-Maclou, le 8 décembre 2015  
Le Maire, Eric MOUTON.**